

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES VOILE LEGERE 2021-2024

### **Régate départementale optimistD3** **Samedi 13 novembre 2021** **Pôle Nautique Sud Goëlo – (base st quay)**

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES**,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 en cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

#### **2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 *Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel numérique ([www.polenatiquesudgoelo.fr](http://www.polenatiquesudgoelo.fr))*

#### **3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

#### **4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 *Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **sur la digue de l'école de voile**.*
- 4.2 *Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).*

#### **5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Dates des courses et heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour :
- 5.2

Date	Classe	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
<b>Samedi 13 novembre</b>	<b>Optimist D3</b>	<b>12h00</b>

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne sera faite après **16h00**

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

classe	Opti d3	Pavillon opti blanc
--------	---------	---------------------

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront **inscrits sur le tableau situé sur le bateau du comité de course**.

## 9. MARQUES

9.1

Départ	Parcours	Arrivée
Boue verte	<b>Bouées cylindriques Jaunes,</b>	<b>Bouée cylindrique rouge « Frite »</b>

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'existe pas de zones naturelles considérées comme des obstacles sur le parcours

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord]** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord]**.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (définie comme la zone s'étendant à 100m tout autour de la ligne de départ) pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

**13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon orange** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

**14. SYSTEME DE PENALITE**

14.1 Pour **[toutes les classes]**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	(a) Temps cible	(b) Temps limite du premier pour finir
toutes	<b>[15 minutes]</b>	<b>[20 minutes]</b>

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

15.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai de **20 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé **dans la salle 1 de l'école de voile**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage dans le hangar de l'école de voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Toutefois, avec accord de toutes les *parties*, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

**17. CLASSEMENT**

17.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaises.

**18. REGLES DE SECURITE**

18.1 L'inscription fait office d'émargement départ .L'émargement retour sera fait par l'entraîneur dans la grande salle. Il sera ouvert jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

**19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**

19.1 *Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.*

19.2 *Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.*

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux pourront être amenés à porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées à lors d'un avenant.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués : [à 16h30 à l'école de voile](#)

**26. DECISION DE COURIR**

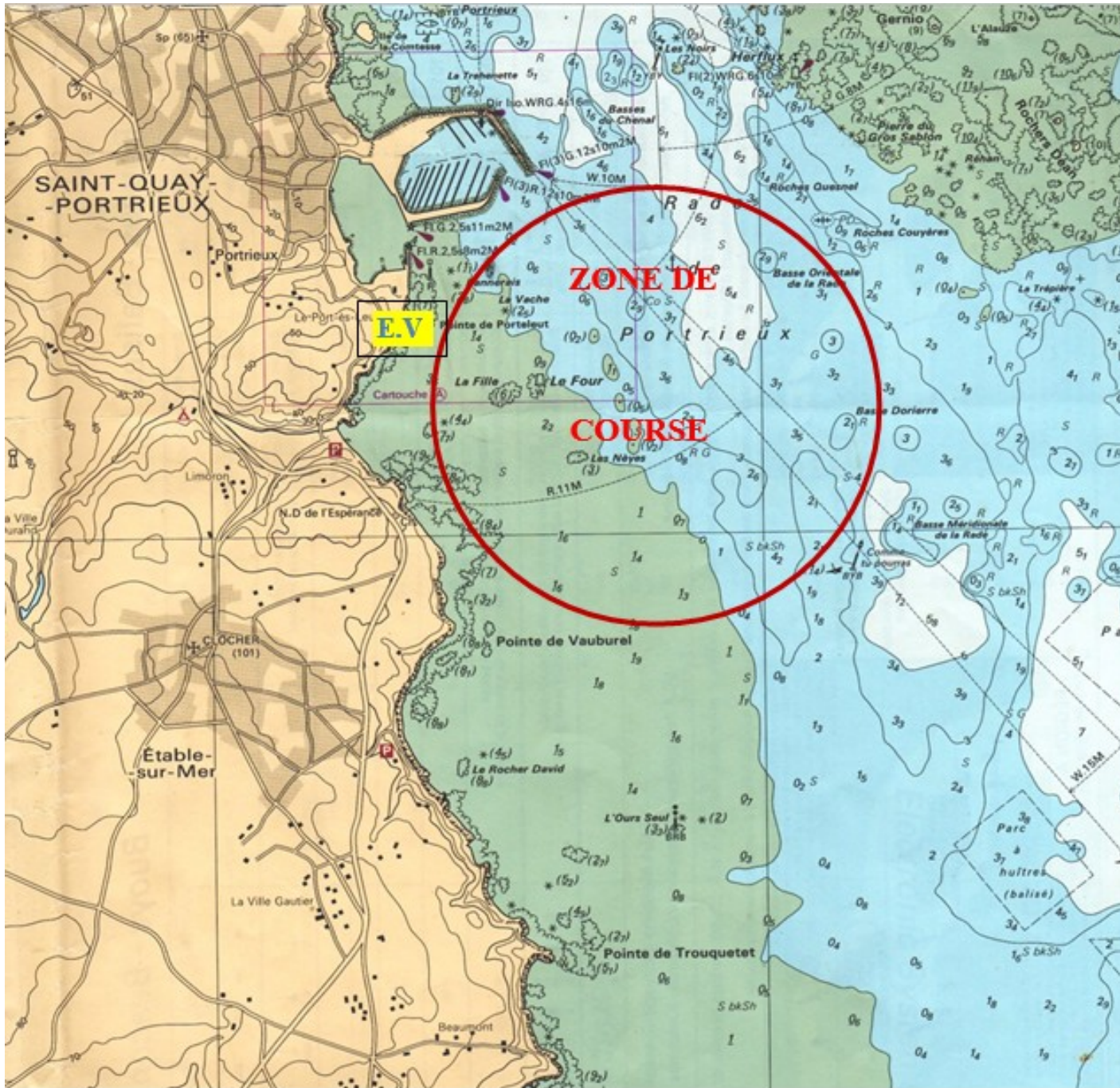
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : [ronan le goff](#)

**ANNEXE ZONES DE COURSE**

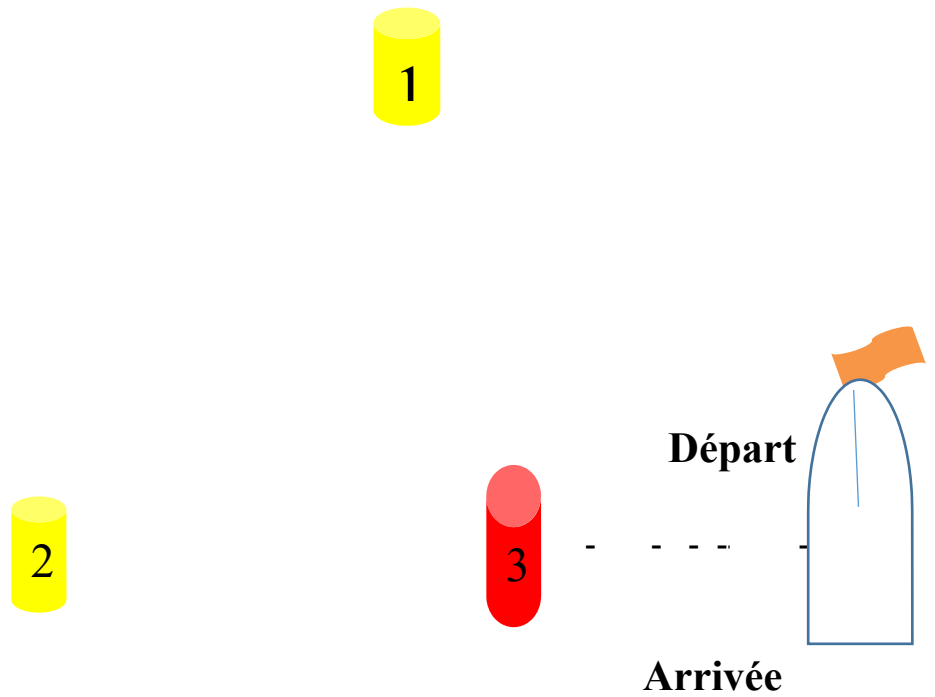
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



**ANNEXE PARCOURS**

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,  
l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours*

VENT



**Description des parcours :**  
Parcours : Départ-1-2- arrivée



